



FERMETURE DES CENTRALES AU CHARBON



INFO

30/06/2020

Si l'ordonnance charbon va dans le bon sens, l'engagement de l'État ne peut s'arrêter là !

Tout à sa volonté de démontrer son engagement climatique, le Gouvernement n'est pas seulement fier d'ériger en exemple le sacrifice des réacteurs nucléaires alsaciens pourtant non émetteurs de CO₂, il met tout aussi en avant la fermeture des 4 dernières centrales françaises au charbon d'ici à 2022. Quitte à mettre en tension la sécurité d'alimentation électrique du pays pendant les futures périodes hivernales, et ce malgré les alertes incessantes de l'Alliance CFE UNSA Énergies sur l'impératif de la sécurité électrique des Français et son incompatibilité avec un strict affichage politique.



Dans ce cadre, conformément à la loi Énergie et Climat, le Gouvernement vient de soumettre au Conseil Supérieur de l'Énergie l'ordonnance mettant en place pour les salariés des centrales à charbon un « *congé d'accompagnement spécifique* » destiné à « *favoriser le maintien dans l'emploi, avec un soutien financier de l'État* », en complément des obligations des employeurs.

Ces fermetures ne sont en rien des décisions industrielles mais que le fruit de décisions exclusivement politiques. L'Alliance CFE UNSA Énergies n'a donc

eu de cesse de réclamer que l'État assume pleinement ses responsabilités. Même si elle salue les avancées que l'État a consenties en donnant suite à nombre de ses propositions afin de faciliter les transitions professionnelles, l'Alliance CFE UNSA Énergies regrette que les dispositifs prévus par cette ordonnance restent à ce stade, plus curatifs que préventifs, au risque de ne pas suffisamment favoriser le retour à l'emploi.

Elle regrette tout autant qu'au-delà de laisser une part non négligeable du fardeau à la charge des salariés et des entreprises, l'État n'ait pas repris sa proposition d'aides incitatives à l'embauche au sein comme en dehors des industries électriques et gazières ni organisé une égalité de traitement entre tous les salariés concernés par ces fermetures.

Au moment où l'État se mobilise pour éviter la débâcle économique et sociale post crise sanitaire, l'État doit donc aller plus loin pour faire la preuve de son engagement total à assumer sa responsabilité sociale et à accompagner



la reconversion des salariés touchés par ses propres décisions politiques. Sans oublier que la cohérence à imposer la fermeture d'usines en parfait état de fonctionnement quand on prône la réindustrialisation du pays ne saute pas aux yeux.

Aller plus loin est d'autant indispensable qu'en comparaison du temps et des importants moyens financiers que nos voisins allemands vont consacrer pour réussir leur sortie du charbon en 2038, la France joue petits bras avec cette ordonnance, loin de l'exemplarité sociale que les salariés attendaient. C'est pourquoi l'Alliance CFE UNSA Énergies demande au Gouvernement d'améliorer sa copie en mobilisant les 2 milliards promis à la France par le fonds européen de Transition Juste.

Cela permettra d'améliorer l'accompagnement social des salariés mais aussi d'assurer le financement des projets de reconversion industrielle bas carbone de ces centrales. Ce serait là offrir aux salariés comme aux territoires concernés de véritables créations d'emplois, loin des promesses faites aux élus alsaciens, amers qu'elles ne soient



toujours pas suivies d'effet.

Enfin, l'Alliance CFE UNSA Énergies rappelle que Total, qui est sur le point de racheter deux cycles combinés à gaz de Gazel Energie à Saint-Avold, se doit d'honorer la responsabilité sociale qui incombe à ceux qui affichent leurs ambitions d'acteur de la transition énergétique en France et qui bénéficient, outrageusement de l'ARENH.

Le Gouvernement ne doit pas oublier de le lui rappeler !